

PORTANT COMPOSITION DU JURYS D'EXAMEN DU C2I « METIERS DE LA SANTE »

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu la circulaire relative au Certificat Informatique et Internet n° 2011-0012 du 9 juin 2011 ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

Le jury commun aux Universités d'Aix-Marseille, d'Auvergne, de Bordeaux, de Franche-Comté, de Grenoble-Alpes, de Lille, de Limoges, de Lorraine, de Paris Descartes, de Paris-Sud, de Poitiers, de Reims, de Rouen, de Strasbourg, de Toulouse III et de Tours pour la délivrance du Certificat Informatique et Internet niveau 2 "Métiers de la santé" (C2iN2 "métiers de la santé"), au titre de l'année universitaire 2019-2020, sera composé ainsi qu'il suit :

C2i « Métiers de la santé »

Composition du jury

Delphine BON, Présidente du jury, MCF -Université de Poitiers
Alexandrine LAMBERT, Vice-président du jury, MCF-Université de Lorraine

Membres du jury

François DEVRED, MCU, Université d'Aix-Marseille
Isabelle RANCHON-COLE, PU-Université d'Auvergne
Christophe BULOT, PRAG, Université de Bordeaux
Eric CAVALLI, MCF-Université de Franche-Comté
Sylvain KOTZKI, MCF-Université de Grenoble Alpes
Pierre RAVAUX, MCF-Université de Lille
Philippe VIGNOLES, MCU-Université de Limoges
Christian FONDRAT, Docteur en bioinformatique- Université de Paris
Vanessa LIEVIN Le MOAL, MCF-Université de Paris-Saclay
François SEGUIN, PU-Université de Poitiers
Cyril GOBINET, MCF- Université de Reims
Frédéric PASQUET, MCF-Université de Rouen
Sandrine VOILLEQUIN, Sage-femme- enseignante -Université de Strasbourg
Annick BARRE, PU- Université de Toulouse III
Emilie VIERRON, MCU- Université de Tours

Suppléants :

Alessandra PAGANO, MCU, Université d'Aix-Marseille
Michèle BALSAN, Sage-femme- enseignante -Université d'Auvergne
Isabelle FORFAR, MCF-Université de Bordeaux
Lhassane ISMAILI, MCF-Université de Franche-Comté
Pascal MOSSUZ, PU-PH Université de Grenoble Alpes
Katia QUELENNEC, Ingénieur de recherche-Université de Lille
Serge BAILLY, Informaticien -Université de Limoges
Christèle VEROT, Sage-femme- enseignante -Université de Paris
Annick SIMON, MCU-Université de Paris-Saclay
Jacques DELAGE, MCF-Université de Poitiers
Jean-François ANGIBOUST, MCF-Université de Reims
Elizabeth CHOSSON, MCU-Université de Rouen
Nassera TOUNSI, MCF-Université de Strasbourg
Cécile BON, MCF-Université de Toulouse III
Jackie VERGOTE, MCF- Université de Tours

Article 2 :

Le suivi des phases de la certification incombe au Président de l'Université où sont inscrits les candidats.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université et les vice-présidents de chaque université, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12/05/2020

Le Président
Mathias BERNARD


- Transmis au contrôle de légalité le 12/05/2020

- Publié le 12/05/2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.